

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 JUIN 1994**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 27 juin 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

**Étaient présents :** MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE (à partir de 19 h 20), PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, BARETJE (jusqu'à 20 h), JEANNEROT (jusqu'à 21 h), MEUNIER, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME (jusqu'à 22 h), Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. RAGOT, HINTZY, TOURRAIN (jusqu'à 20 h 30), M. JACQUEMIN (à partir de 18 h 30), Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD (à partir de 18 h 30), GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. SALOMON, TABOURNOT (à partir de 19 h 10), VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

**Absents :** MM. MILLE (jusqu'à 19 h 20), PONÇOT, BAUDIER, BARETJE (à partir de 21 h), REGNIER, JEANNEROT (à partir de 21 h), LAGRANGE, LIME (à partir de 22 h), ANGUENOT, TOURRAIN (à partir de 20 h 30), JACQUEMIN (jusqu'à 18 h 30), MAILLARD (jusqu'à 18 h 30), TABOURNOT (jusqu'à 19 h 10), CHOMETTE, BAS.

**Secrétaire :** M. RAGOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** MM. MILLE (jusqu'à 19 h 20), PONÇOT, BAUDIER, BARETJE (à partir de 21 h), REGNIER, JEANNEROT (à partir de 21 h)MAGNIN, , LAGRANGE, LIME (à partir de 22 h), ANGUENOT, TOURRAIN (à partir de 20 h 30), TABOURNOT (jusqu'à 19 h 10), CHOMETTE, BAS.

**Mandataires :** MM. GIRARD (jusqu'à 19 h 20), SCHWINT, RUEFF, FUSTER (à partir de 21 h), JUSSIAUX, TISSOT (à partir de 21 h), MEUNIER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 22 h), Mme CUENIN, M. VIALATTE (à partir de 20 h 30), Mme CAMPBELL (jusqu'à 19 h 10), MM. SALOMON, JACQUEMIN (à partir de 18 h 30).

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'Assemblée l'affiche réalisée sous l'égide de l'Union des Commerçants pour souhaiter la bienvenue aux touristes. Cette affiche prendra place sur les vitrines des magasins et en plusieurs points de notre ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1994** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2 - Conseil Municipal** - Communauté de Travail du Jura - Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon au Conseil Consultatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme GUINCHARD-KUNSLTER pour siéger au Conseil de la Communauté de Travail du Jura. Instance consultative composée de 64 membres, le CTJ réunit les principes collectivités de l'espace de la Communauté de Travail du Jura. Ce conseil participe à l'élaboration des programmes de travail transfrontaliers ; il est consulté sur toutes les questions d'intérêt transfrontalier et sur les décisions ayant une incidence sur la vie des collectivités locales.

**3 - Garanties d'emprunts :**

**a) Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin** - Renégociation d'un emprunt de 1 900 000 F contracté auprès du Crédit Mutuel - Garantie et participation de la Ville à concurrence de 47,5 % à son remboursement

Adopté à l'unanimité.

**b) Office Public Municipal d'HLM de Besançon :**

b1) Opération de réhabilitation de la Cité Brulard - 3ème tranche - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 9 537 131 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b2) Opération de réhabilitation de la Cité Brulard - Création de stationnements enterrés - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt Projet Urbain de 4 509 954 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b3) Opération de réhabilitation de la Cité Brulard - Changement d'usage - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt Projet Urbain de 10 273 153 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b4) Opération de réhabilitation du 86 A au 92 H rue de Vesoul - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt de 2 042 615 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

**4 - Complexe Sportif de Saint-Claude** - Financement des installations du COPSB - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt

A l'unanimité (1 Conseiller Municipal s'étant abstenu), le Conseil Municipal a adopté les modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt contracté par le CO PSB pour financer ses installations.

Le CO PSB versera trimestriellement à la Ville une somme de 39 000 F soit 156 000 F pour 1994.

## 5 - Comptabilité :

### a) Exercice 1993 - Compte Administratif

A la majorité des voix (11 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), l'Assemblée Communale, sous la présidence de M. TOURRAIN, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1993 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 79 551 004,03	126 862 334,16	47 311 330,13
Budget Eaux	- 1 407 395,08	7 030 420,60	5 623 025,52
Budget Assainissement	- 6 236 463,30	2 859 254,99	- 3 377 208,31
Budget SSADPA	120 901,91	58 991,23	179 893,14
Budget Forêts Communales	- 209 910,58	209 910,58	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>- 87 283 871,08</b>	<b>137 020 911,56</b>	<b>49 737 040,48</b>

### b) Exercice 1993 - Compte de gestion du Trésorier Principal

Adopté à l'unanimité.

### c) Budgets annexes du service des Eaux et du service d'Assainissement - Crédits complémentaires pour analyses d'eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent de clôture de l'exercice 1993 des budgets Eaux et Assainissement, soit 38 000 F pour l'eau et 93 000 F pour l'Assainissement au règlement des analyses de contrôle de l'eau effectuées en 1993 pour le laboratoire des eaux de la Faculté des Sciences et le laboratoire de virologie-parasitologie du Centre Hospitalier Régional.

### d) Budget annexe du service d'Assainissement - Crédit complémentaire pour livraison et épandage des boues séchées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté un crédit complémentaire de 350 000 F pour financer la livraison et l'épandage des boues séchées produits par l'usine d'épuration des eaux usées de Port Douvot.

### e) Budgets annexes du service des Eaux et du service d'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter aux BS de l'exercice courant des services des Eaux et de l'Assainissement une partie des excédents de clôture de l'exercice 1993, à savoir 7 973 998,08 F pour le services des Eaux et 2 193 000 F pour le service Assainissement.

**f) Exercice 1994 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire**

Adopté à l'unanimité.

**g) Exercice 1994 - Transfert de crédits**

Adopté à l'unanimité.

**h) Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs**

Adopté à l'unanimité.

**6 - Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1993**

Dont acte.

**7 - Columbarium du Cimetière de Saint-Claude - Règlement particulier - Fixation des tarifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs du columbarium du Cimetière de Saint-Claude :

. pour les 5 premières années (case et porte) : 3 300 F

. renouvellement pour une période de 5 ans : 2 000 F

et a adopté un règlement particulier qui stipule notamment que :

- le columbarium de Saint-Claude est affecté uniquement au dépôt des urnes contenant les cendres d'une personne crématisée à l'exclusion de toute inhumation (reliquaire et autres) ;

- l'acte de mise à disposition sera passé avec une personne co-contractante. Il devra énumérer les personnes bénéficiaires de cet emplacement. La notion de «sépulture de famille» n'existera pas pour un édifice qui recevra uniquement des dépôts d'urnes ;

- la pose d'objets sur les parois ou les portes du bloc en granit, le fleurissement des cases sera rigoureusement interdit. Un espace sera mis à disposition des familles afin d'y recevoir les fleurs. Les services municipaux procéderont régulièrement à l'enlèvement des fleurs fanées ;

- les dépôts et sorties d'urnes seront soumis à l'autorisation du Maire. Le dépôt de l'urne pourra être effectué par la famille, mais pour éviter tous accidents qui risqueraient de survenir lors d'une opération, l'ouverture et la fermeture de la case seront réalisées par le service des Cimetières.

## 8 - Patinoire Municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1994-1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour la saison 1994-1995 :

Catégorie	Saison 94/95
Entrée patineur adulte	23 F
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	14 F
Location patins (public ou clubs)	14 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	7 F
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	13 F
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location)	20 F
Visiteurs	gratuit
Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F
Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F
Abonnement 10 locations	supprimé
Abonnement 1/2 saison «adultes» (4 mois)	supprimé
Abonnement 1/2 saison «jeunes» (4 mois)	supprimé
Affûtage	22 F
Lacets	10 F
Pin's	supprimé
Coût horaire location glace pour tests USEP	300 F
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 000 F
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 100 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 700 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	180 F
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice...)	12 000 F
Location glace (2 h) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 700 F
Location glace (2 séances) à comités d'entreprise (en séance publique)	2 100 F 1ère séance 1 100 F 2ème séance
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages pendant la période estivale	400 F
Location horaire à clubs bisontins (période estivale)	200 F (création)

## 9 - Centre 1901 - Encaissement de recettes et réaffectation

Adopté à l'unanimité (M. FOUSSERET, Président de l'Association, n'a pas participé au vote).

## 10 - Subventions :

### a) au secteur de la Communication

Le Conseil Municipal a décidé :

- à l'unanimité (7 Conseillers s'étant abstenus), d'attribuer une subvention de 30 000 F à l'Association Latitude 47 pour le tournage du film «Le Nid du Fol»,
- à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 22 250 F à chacune des deux radios locales Radio-Bip et Radio-Sud.

### b) aux associations à caractère social - 1ère répartition au titre de 1994

A l'unanimité (M. JEANNEROT ne participant pas au vote), l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	1ère répartition 1994
ADDSEA - La Double Ecluse	50 000 F
Amis de Bellevaux	5 500 F
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat (ADAPASE)	4 000 F
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	1 500 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	4 000 F
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de famille	2 500 F
Association Générale des Intervenants Retraités (AGIR)	5 000 F
Association Intermed/Bassin d'emploi de Besançon	20 000 F
CAL (Centre d'Amélioration du Logement)	Acompte de 200 000 F déjà versé - Solde : 50 000 F à attribuer
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes du Doubs)	50 000 F
CIMADE (Comité Intermouvement auprès des Evacués)	1 000 F
Collectif Homosexuel de Besançon (CHOC)	3 000 F
Comité Alexis Danan	3 000 F
CSCV (subvention ordinaire) (Confédération Syndicale du Cadre de Vie)	1 000 F
CSCV (Contrat Ville)	20 000 F
La Distraction des Malades	2 200 F
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	3 000 F
Foyer Comtois du Sourd	1 000 F
Foyer de Jeunes Filles	96 000 F
Foyer des Jeunes Travailleurs	72 400 F
Le Liseron	2 500 F
Mouvement du Nid	3 500 F
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 500 F

<b>Associations</b>	<b>1ère répartition 1994</b>
ORPAB (Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon)	Acompte de 55 000 F déjà versé : solde : 65 000 F à attribuer
Points de Vue	50 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F
SOS Amitié	5 000 F
Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)	9 000 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	2 000 F

**c) aux associations à caractère médico-social - 1ère répartition au titre de l'année 1994**

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Sommes proposées en 1994</b>
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	12 000 F
Croix d'Or du Doubs	5 000 F
Vie Libre	3 000 F
Croix Bleue	3 000 F
Association Française contre les Myopathies Franche-Comté	2 000 F
Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de Franche-Comté (APEDA)	6 000 F
ADOT 25 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains du Doubs)	3 500 F
Comité Croix Rouge Française	4 000 F
Association Valentin Haüy	3 000 F
Association des Donneurs de Voix	3 000 F
JALMALV (Jusqu'A La Mort Accompanyer La Vie)	1 500 F
STRUMPELL-LORRAIN Malade Neuro-génétique	1 000 F

**d) au secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution suivante :

- FRATE 80 000 F
- ARETE 125 000 F
- Espoir Drogue 126 000 F
- ADDSEA 7 080 F  
(pour le soutien à des jeunes filles du quartier de Planoise)



- ADDSEA 5 000 F  
(pour la formation de travailleurs sociaux dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie)

- ADDSEA 24 600 F  
(pour chantier d'insertion avec la SAFC)

**e) à l'Association Inter-Culturelle (AIC)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 F à cette association pour la manifestation qu'elle organise du 10 au 20 octobre prochain autour d'une exposition d'objets et de créations d'Art Africain.

**f) au sport de haut niveau** - Contrat d'objectifs sports collectifs - Mensualisation - Application pour la saison 1994-1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les acomptes mensuels qui seront attribués aux clubs suivants :

- BBC Basket-ball 66 666 F

- BRC Football 66 666 F

- BHC Hockey sur glace 3 333 F

- ESB «F» Handball 29 166 F

- ESB «M» Handball 29 166 F

- ASQP Volley-ball 8 333 F

**g) aux comités sportifs départementaux**

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer une subvention de 26 500 F à chacun des comités sportifs régional et départementaux suivants :

- Comité Régional de Cyclisme
- Comité Départemental d'Athlétisme
- Comité Départemental de Volley-ball
- Comité Départemental Olympique et Sportif
- Comité Départemental de Judo
- Comité Départemental de Tennis de table
- Comité Départemental de Canoë-Kayak
- Comité Départemental de Basket-ball

**h) pour mise en valeur du patrimoine ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades»**

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des secteurs opérationnels</b>				
<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire ou mandataire</b>	<b>Devis</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention proposée</b>
66 Grande Rue	M. Mme DUREMBERG	65 700 F	20 %	13 140 F
17 place du 8 Septembre	AICI	45 000 F	20 %	9 000 F
Angle 1 rue Renan/ 2 rue de la Convention	M. YZENIKIAN	35 593 F	20 %	7 118 F
59 Grande Rue et 3 - 5 place du 8 Septembre	M. LAB	161 431 F	20 %	32 286 F
70 Grande Rue	Mlle CUSENIER	261 904 F	20 %	52 380 F
3 Grande Rue	M. QUETGLAS	39 677 F	20 %	7 935 F
56 Grande Rue	M. CORDIER	72 692 F	20 %	14 538 F

<b>Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre des secteurs non opérationnels</b>				
<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire ou mandataire</b>	<b>Devis</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention proposée</b>
24 rue Richebourg	M. LACOMBE	6 938 F	10 %	693 F
4 rue Mayence	AFUL Richebourg - Mayence	71 276 F	10 %	7 127 F
9 rue Moncey	M. Mme TIROULFET et copropriétaires représentés par GESTRIM	163 468 F	10 %	16 346 F
17 rue Rivotte et 1 - 3 - 5 avenue Gaulard	SNI	602 123 F	10 %	60 212 F
<b>TOTAL</b>				<b>220 775 F</b>

**i) pour l'exposition Manessier**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 20 000 F à l'Association Régionale Socio-Culturelle des Personnels du Ministère de la Justice pour la Cour d'Appel de Besançon organisatrice d'une exposition de tapisseries d'Alfred MANESSIER en novembre et décembre prochains.

**j) à Doubs Nature Environnement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 5 000 F à cette association pour financer les prix qui seront remis aux écoles primaires de la ville ayant participé au concours littéraire «Nature et Environnement» sur le thème de l'eau.

## **k) à l'Association Horizons**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association une subvention de 11 400 F destinée notamment à l'achat de maillots.

### **11 - Secteur Prévention - Lutte contre la toxicomanie - Dotation de trois postes de radio- communication à la Police Nationale**

A la majorité (deux Conseillers s'étant abstenus et 3 ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé de doter la Police Nationale de trois postes de radio-communication.

### **12 - Secteur Animation Socio-Culturelle**

#### **a) Opération Vacances 1994 :**

a1) - Adoption des projets - Encaissement des aides de l'Etat et de la CAF - Attribution de subventions - Modification du budget des Maisons Pour Tous

Ces projets estimés à 400 000 F ont été adoptés à l'unanimité. Ils seront financés à hauteur de 275 000 F par la Ville, de 100 000 F par la CAF de Besançon et de 25 000 F par l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

Le Conseil Municipal a, parallèlement, décidé à l'unanimité d'attribuer des subventions aux associations participantes :

- 11 440 F à la MJC de Palente (en complément des 40 000 F versés à titre d'avance)

- 34 320 F au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux en complément des 40 000 F versés à titre d'avance.

a2) Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs

A l'unanimité, il a été décidé de rétribuer comme suit ce personnel :

- Directeur BAFA	338 F/j
- Directeur stagiaire BAFD	295 F/j
- Directeur sans formation	243 F/j
- Animation BAFA	180 F/j
- Animateur stagiaire BAFA	143 F/j
- Animateur assistant	105 F/j

**b) Centre de Plein Air Le Loutelet** - Convention avec la Maison des Jeunes de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention par laquelle la Ville s'engage notamment à apporter son soutien financier sous deux formes :

- participation au financement du poste de directeur
- attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, cette aide globale étant fixée à 400 000 F, valeur 1994.

L'Association s'engage à favoriser l'accès à ses activités aux Bisontins en proposant une réduction de 5 % sur les tarifs de la saison d'hiver 1994/1995 puis de 10 % à compter de la saison d'hiver 1995/1996.

**13 - Projet urbain** - Secteur de la Place de la Révolution

A l'unanimité (9 Conseillers Municipaux s'étant abstenus), le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de ce projet urbain
- a accepté de mettre en place une équipe pluridisciplinaire ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial qui aura pour mission de proposer un programme d'équipements liés au marché et de préparer la consultation d'architectes sur l'ensemble du périmètre retenu. Les travaux de cette équipe devront déboucher sur un rapport qui sera soumis à une commission de travail composée d'élus municipaux, de représentants des chambres consulaires et des représentants d'associations intéressées,
- a autorisé M. le Maire à rechercher et missionner les prestataires.

**14 - Secteur sauvegardé du centre-ville** - Nouvelle délimitation du périmètre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la nouvelle délimitation du périmètre du secteur sauvegardé du centre-ville qui englobera désormais le vallon de la Mouillère (à l'exception de l'immeuble «Le Président», l'école Helvétie, les jardins du Casino et l'îlot adossé (Restaurant - bains...)).

**15 - Patrimoine architectural de la Ville de Besançon** - Mise en valeur -  
Renouvellement de la convention avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative

A l'unanimité (M. FOUSSERET, Président de l'OTSI ne participant pas au vote), le Conseil Municipal a décidé de reconduire le contrat conclu avec l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative portant sur la mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville.

Pour permettre à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative de mener à bien sa mission, la Ville lui attribuera une subvention de 110 000 F.

**16 - Station hydrominérale de Besançon - La Mouillère - Centre de Rééducation Fonctionnelle - Délégation de gestion - Cahier des charges - Lancement de la procédure de publicité**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de déléguer l'exploitation du Centre de Rééducation de la Mouillère sous forme de contrat de concession,
- autorise M. le Maire à engager la procédure de publicité pour le choix d'un nouveau concessionnaire,
- approuve le cahier des charges de délégation.

**17 - Pépinière d'Entreprises 3 rue Violet - Prorogation de la convention avec GIE «Point + Entreprises»**

Adopté à l'unanimité.

**18 - Citadelle**

**a)** Délégation de gestion - Convention avec la Société d'Economie Mixte de la Citadelle de Besançon

A l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote et 10 Conseillers Municipaux s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion de la Citadelle à la «SEM de la Citadelle» et a autorisé M. le Maire à signer le contrat et les divers documents à intervenir avec la SEM.

**b)** Projet d'aménagement et de développement - Lancement des premières opérations et mise en place de crédits supplémentaires - Avance au délégataire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, a :

- décidé de mettre en place les crédits nécessaires au financement de divers travaux à la Citadelle (aménagement d'un espace «Café de la Citadelle» et d'une boutique, mise en place d'une signalétique à caractère historique «circuit Vauban» et aménagement de deux blocs de sanitaires), à titre d'avance au délégataire désigné pour assurer la gestion et le développement de la Citadelle,

- approuvé les modalités de remboursement des sommes avancées pour lesdits travaux (soit 2 870 000 F), arrêtées comme suit :

. au 31 juillet 1994, en fonction des travaux réalisés

. à l'achèvement de l'opération et à la présentation du bilan définitif, au 15 octobre 1994 au plus tard.

### c) Homologation des tarifs et droits d'entrée

A l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a homologué les nouveaux tarifs applicables à la Citadelle :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Proposition</b>
Adultes	25 F	30 F
Enfants et adolescents de 10 à 18 ans	18 F	20 F
Enfants de 6 à 10 ans	10 F	15 F
Militaires	18 F	20 F
Etudiants	18 F	20 F
Groupes scolaires (cycle supérieur inclus)	10 F (gratuit pour les Bisontins)	15 F (gratuit pour les Bisontins)
Accompagnateurs de groupes scolaires (dans la limite prévue au règlement)	10 F (gratuit pour les Bisontins)	15 F (gratuit pour les Bisontins)
Groupes en visites organisées au-delà de 30 personnes	18 F	20 F
Ressortissants des villes jumelées	10 F	20 F
Participants à des congrès d'audience nationale ou régionale	10 F	20 F
Tarif réduit le mardi, jour de fermeture des musées	18 F	20 F
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit
Militaires en groupe	Gratuit	Gratuit

### **19 - Service extérieur des Pompes Funèbres - Délégation de service public - Convention avec la Société des Pompes Funèbres Générales Est**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier la délégation du service public du service extérieur des Pompes Funèbres à la Société Pompes Funèbres Générales Est et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

**20 - Musée Classé** - Département des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'un ouvrage consacré aux collections du Musée et publié par la Fondation Paribas - Avance sur recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de solliciter l'attribution d'une subvention de la DRAC destinée à financer en partie l'acquisition de cet ouvrage, la ville s'engageant à financer la part restant due, soit 240 000 F,

- a mis en place la somme nécessaire à l'acquisition de ces ouvrages.

**21 - Orchestre de Besançon** - Ensemble instrumental et orchestre lyrique - Modification du statut des musiciens

A la majorité (5 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé de revenir sur le système de rémunération forfaitaire mensuel et de lui substituer une formule de rémunération au service fait (un service = 3 h) versée sous forme d'indemnités pour heures supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires à temps complet. Ces dispositions seront applicables à compter du 1er août 1994.

**22 - Assurances «Risques informatiques et bris de machines»** - Conclusion d'un nouveau contrat avec le GAN au 1er juin 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir avec le GAN au 1er juin 1994 sur les bases suivantes :

- augmentation de la prime qui passe de 174 870 F à 207 338 F,

- une franchise de 4 950 F.

**23 - District du Grand Besançon :**

a) Convention générale pour mise à disposition et transfert de biens communaux et de charges

A l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a adopté cette convention.

Pour les biens immobiliers, la mise à disposition est effectuée à titre gratuit. En contrepartie, le District assumera les charges du propriétaire. Par ailleurs, la Ville cède au District, en pleine propriété les matériels, véhicules et équipements divers nécessaires au fonctionnement du Centre de Secours. En contrepartie, le District rembourse à la Ville le capital restant dû sur les emprunts contractés antérieurement pour l'acquisition de véhicules et de matériels affectés à ce service, à raison de 1 910 000 F.

La convention à intervenir et que M. le Maire a été autorisé à signer, est passée pour cinq ans à compter du 1er septembre 1994.

**b) Convention annexe pour prestations transitoires**

A l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le District une convention fixant les conditions dans lesquelles la Ville continuera à effectuer à titre provisoire (pour le District) au-delà du 1er septembre 1994, certaines prestations administratives, financières, informatiques, techniques, etc.

Cette convention sera valable un an et renouvelable ensuite par tacite reconduction.

**24 - Echangeur Est de l'Autoroute A36 - Participation de la Ville au financement**

Après avoir repoussé à la majorité (2 pour, 8 abstentions et 8 ne prenant pas part au vote), le voeu de M. NACHIN tendant à engager des négociations avec la Société des Autoroutes, l'Etat et les Collectivités Locales concernées pour assurer la gratuité du tronçon de l'autoroute A36 entre l'échangeur de Chemaudin et le futur échangeur de Marchaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la proposition suivante de répartition de la dépense restant à la charge des collectivités :

- Commune de l'Est n'ayant pas adhéré au District : 25 % (1,5 MF)
- District du Grand Besançon : 25 % (1,5 MF)
- Ville de Besançon : 50 % (3 MF).

**25 - Immeuble communal 1 rue d'Artois - Location précaire au profit de la SEDD**

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes :

- durée du bail : 23 mois à compter du 27 juillet 1993
- indemnité d'occupation : 100 000 F par an (valeur 1993)
- révision le 1er janvier de chaque année selon les variations de l'index bâtiment BT 01.

**26 - Centre Omnisports Pierre Croppet, 11 rue de Gray - Avenant au bail emphytéotique consenti au Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.



**27 - Enseignement** - Travaux d'électricité liés à la sécurité dans les bâtiments d'enseignement - Programme 1994 - Demande de subventions au Département

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 340 KF)

L'aide financière du Département sera sollicitée.

**28 - Palais des Sports** - Réalisation d'un plancher dans le gymnase annexe - Approbation - Demande de subvention

Ce projet, estimé à 700 000 TTC, a été adopté à l'unanimité. Une aide financière sera sollicitée du Département.

**29 - Observatoire de Besançon** - Aménagement de locaux dans le bâtiment méridien

Ce projet, estimé à 55 760 F TTC (valeur mai 1994) a été adopté à l'unanimité. Il sera financé comme suit :

- Ville de Besançon	25 000 F
- Etat (Ministère Jeunesse et Sports)	19 000 F
- Conseil Général	11 760 F

Une convention sera passée avec l'Association ECHEL qui réalisera les travaux.

**30 - Fort de Chaudanne** - Aménagement de salles polyvalentes et de convivialité - Demandes de subventions

Ce projet, estimé à 330 000 F TTC, a été adopté à l'unanimité.

L'aide financière de la Région, du Département et de la CAF sera sollicitée.

**31 - Centre Dramatique National de Franche-Comté** - Théâtre du Casino - Travaux d'aménagement - Adoption de l'avant-projet détaillé - Demandes de subventions

Ce projet chiffré à 8 300 000 F HT (valeur juin 1994) a été adopté à l'unanimité. Le Conseil Municipal a autorisé la poursuite des études d'exécution afin de lancer la consultation auprès des entrepreneurs, et a décidé de renouveler auprès de l'Etat et de la Région de Franche-Comté les demandes de subventions, compte tenu du nouveau montant des travaux.

### **32 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Aménagements muséographiques - Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le programme d'aménagements muséographiques estimé à 420 000 F TTC dont 67 580 F TTC pour la partie études (valeur mars 1994).

La dépense sera financée comme suit :

- Ministère de la Culture : 180 000 F (50 % du montant HT de la dépense)

- Ville : 240 000 F (50 % du montant HT et avance de TVA).

### **33 - Usine d'incinération des ordures ménagères - Travaux de mise en conformité du système d'évacuation des poussières des électrofiltres**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de mise en conformité de l'usine pour le conditionnement des poussières d'électrofiltres.

La dépense, estimée à 1 690 000 F HT, sera financée sur le fonds de renouvellement de l'usine d'incinération, compte alimenté par la Ville en fonction du tonnage de déchets traités.

M. le Maire a été autorisé à signer les avenants au contrat d'exploitation qui s'avéreront nécessaires.

### **34 - Parc Scientifique et Industriel - Implantation des locaux de la DRIRE et autres services - Vente à la SCI Canopus**

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes : la Ville cède à la SCI Canopus un terrain de 96 ares au prix de 20 F/m<sup>2</sup> soit une somme totale de 192 000 F.

### **35/a - ZAC de Château Galland - Dénomination d'une voie**

Cette question sera examinée en septembre. La Commission Culturelle est chargée de trouver le nom d'une femme ayant oeuvré dans le domaine des sciences.

### **35/b - Dénomination d'une voie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer «Montée Jean de Gribaldy» la partie du chemin du Fort de Chaudanne comprise entre le Pont de Gaulle et la première maison de ce chemin.

**36 - Forêts communales** - Micro-chantiers de forestage dans le cadre de l'insertion de jeunes - Renouvellement de la convention avec l'ADDSEA

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de renouveler (du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995) la convention passée avec l'ADDSEA pour l'organisation de micro-chantiers de forestage à Chailluz.

**37 - Assainissement** - Syndicat du Moulinot - Assistance technique par le personnel de la Ville - Convention

Adopté à l'unanimité.

**38 - Parc Urbain de Planoise** - Projet d'aménagement - Concours de conception paysagère - Adoption du programme - Choix des équipes appelées à concourir

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de porter de 4 à 6 le nombre d'équipes appelées à concourir,

- a retenu les équipes suivantes :

- . Agence PAYSAGES (Lille)
- . Atelier G. CLEMENT / ACANTHE (Paris)
- . ARMSTRONG BELL LANDSCAPE DESIGN (Londres - Paris)
- . Groupes SIGNES (Suresnes)
- . Ph. RAGUIN (Montarlot - 77)
- . J. OSTY (Paris),

- de porter de 450 000 F à 550 000 F le montant global de la rémunération qui sera versée aux équipes,

- de mandater les 3 commissions : Environnement - Urbanisme - Affaires Culturelles, pour rédaction finale du texte-programme prenant en compte l'ensemble des avis formulés par les habitants de Planoise,

- de solliciter du Conseil Général une subvention pour la rémunération et l'organisation du concours au titre de la taxe sur les espaces naturels et sensibles.

**39 - Développement Social Urbain** - Projet de quartier Planoise - Changement d'usage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Habitat 25 à effectuer le changement d'usage de deux logements en crèche.

Le terrain d'emprise nécessaire à aménager les abords de cette crèche sera cédé gratuitement par la Ville à Habitat 25.

**40 - Développement Social Urbain** - Projet de Quartier Palente-Orchamps - Société Anonyme de Franche-Comté - Rue Ravel - Autorisation de démolition - Logements rue Berlioz - Autorisation de changement d'usage

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé la SAFC à entreprendre la démolition de 55 logements rue Ravel, afin de permettre la recomposition d'espaces plus agréables à vivre et la reconstruction de logements neufs PLA,

- a autorisé le changement d'usage de huit logements situés rue Berlioz, ce qui permettra d'attribuer des espaces à des activités de service, associations ou commerciales.

**41 - Extension du Palais de Justice et transfert de l'école de l'Arsenal impasse Granvelle** - Transfert de gestion du domaine public à l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé le transfert de gestion de la propriété communale sise rue Jean-Jacques ROUSSEY au profit du Ministère de la Justice, moyennant une indemnité de l'Etat de 13 MF,

- a autorisé M. le Maire :

. à signer le procès-verbal et le plan constatant la remise de terrain au Ministère de la Justice

. à solliciter M. le Préfet en vue d'obtenir les subventions de 2 MF du Conseil Général et du Conseil Régional.

**42 - Groupe Scolaire Arsenal** - Transfert sur le site de l'impasse Granvelle :

**a) Echange RUBEAUX**

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes :

- la Ville cède l'immeuble sis 24 rue Battant estimé à 550 000 F à M. RUBEAUX,

- M. RUBEAUX cède à la Ville 4 studios sis 10 rue Granvelle estimés à 800 000 F,

- M. RUBEAUX percevra donc une soulte de 250 000 F.

**b) Acquisition MARFISI**

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes : la Ville acquiert un appartement de 120 m<sup>2</sup> sis 10 impasse Granvelle, au prix de 850 000 F.

**43 - Boulevard Ouest** - Propriété BAILLY - Lancement de la procédure de DUP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la saisine de M. le Préfet afin d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique dans le cadre de la réalisation d'une acquisition de terrain classé en zone NA au plan d'occupation des sols.

**44 - Rue de Vesoul** - Acquisition d'un terrain aux époux HUGUET

Adopté à l'unanimité aux conditions suivantes :

La Ville acquiert des parcelles de terrain d'une surface totale de 25 ares au prix de 240 000 F.

Par ailleurs, la Ville prendra à sa charge la rémunération du géomètre chargé de la division de la parcelle et une partie de la commission d'agence, soit 11 385 F.

La séance est levée à 22 heures 50.

Hôtel de Ville, le 30 juin 1994

Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi  
Le 1er juillet 1994  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,